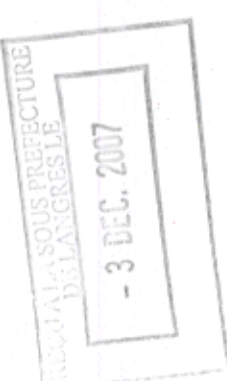


**PLAN
LOCAL
D'URBANISME**

Elaboration



Arrêté par délibération du conseil municipal en date du : 27 novembre 2006

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du : 22 novembre 2007

PLAN DE ZONAGE N°2 - 1/2000ème



LIMITES DE ZONE

- UA ZONE URBAINE (noyau de l'agglomération)
- UB ZONE URBAINE D'HABITAT RECENT
- AUa ZONE D'HABITAT FUTURE
- AUY ZONE D'ACTIVITES FUTURE
- A ZONE AGRICOLE
- N ZONE NATURELLE A PROTEGER
- Na ZONE NATURELLE A VOCATION MIXTE
- NL ZONE NATURELLE A VOCATION D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS DE LOISIR
- NV ZONE NATURELLE A VOCATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES

EMPLACEMENTS RESERVES

- 1 : Creation de voie de liaison (et aménagements paysagers concrets) entre la zone AUa et la route de surface : 525 m² - destination de l'opération : Commune
- 2 : Creation d'une aile de retournement complémentaire du chemin des Arbellins, en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUa située sur le coteau des Arbellins
superficie : 376 m² - destination de l'opération : Commune

LOI PAYSAGE L. 123-1-7

Éléments bâtis :

- Fontaine
- Calvaire
- Murets en pierre
- Escargots
- Jardin du Clos La Roche

Éléments naturels :

- Jardin du Clos La Roche (dont cèdre du Liban)
- Bief du Moulin du Mai

ACCES INTERDITS

